

PROJET DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA)



L'IME du Banc Vert, Association des Papillons Blancs de Dunkerque.

L'école maternelle des Glacis à Dunkerque.



Mise à jour : lundi 29 novembre 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|------------------|
| Préambule..... | 3 |
| 1. Les missions de l’UEMA..... | 4 |
| 1.1 L’autorisation issue de l’appel à projet | 4 |
| 1.2 Le cadre réglementaire – contexte juridique..... | 4 |
| 2. Les enfants accueillis | 5 |
| 2.1 Les caractéristiques des enfants | 5 |
| 2.2 La prise en compte des informations..... | 5 |
| 2.3 L’environnement familial des enfants..... | 6 |
| 3. L’offre de service et l’organisation de l’UEMA | 8 |
| 3.1 Les modalités d’admission..... | 8 |
| 3.2 Les modalités d’organisation et de fonctionnement d’accueil..... | 9 |
| 3.3 La mise en œuvre de l’accompagnement..... | 10 |
| A. <i>Les principes d’interventions et la démarche qualité</i> | <i>10</i> |
| B. <i>Le projet de l’UEMA.....</i> | <i>10</i> |
| 3.4 La poursuite de parcours..... | 14 |
| 4. L’UEMA sur le territoire Dunkerquois..... | 15 |
| 5. Les ressources de l’UEMA | 16 |
| 5.1 Les professionnels de l’UEMA..... | 16 |
| 5.2 Les ressources techniques..... | 22 |
| 6. Les perspectives d’évolution..... | 24 |
| Conclusion..... | 26 |
| <u><i>Annexe 1 : Les critères d’admission de l’UEMA de l’IME du Banc Vert.....</i></u> | <u><i>27</i></u> |

PREAMBULE

Depuis la loi du 2 janvier 2002-02, chaque établissement ou chaque service doit écrire son projet. Le projet d'établissement de l'IME du Banc Vert a été validé par le Conseil d'Administration en décembre 2018. Il indique les orientations stratégiques en termes d'accompagnement pour les 5 années à venir.

Le projet d'établissement est un véritable repère pour tous les acteurs impliqués dans la vie de l'IME du Banc Vert. Pour les enfants et leurs familles, il permet de garantir leurs droits et de leur donner des repères sur les missions de l'IME. Pour les professionnels, il constitue un repère sur les objectifs d'accompagnement et peut être un soutien dans l'évolution des pratiques professionnelles.

Le projet de l'UEMA est une annexe au projet d'établissement de l'IME du Banc Vert. Le projet de l'UEMA rentre dans le champ de 4 fiches actions du projet d'établissement de l'IME du Banc Vert : « Favoriser l'inclusion scolaire » ; « Garantir un projet personnalisé basé sur l'auto-détermination de l'enfant » ; « Développer l'accompagnement à domicile dans une dynamique de projet » ; « Accueillir les enfants plus jeunes présentant des troubles du spectre autistique ».

Le projet de l'UEMA présente les modalités de fonctionnement de cette unité d'enseignement. Ce projet se veut évolutif dans la mesure où l'UEMA est au début de sa phase de mise en œuvre. Des ajustements réguliers sont proposés au regard des besoins des enfants accueillis.

L'élaboration du projet de l'UEMA s'est réalisée de manière collective avec les « 4P » : les enfants, les parents, les professionnels et les partenaires :

- Pour les enfants et les parents : un questionnaire a été construit dans le but de recueillir la vision des parents sur le projet de l'UEMA : en partant de l'admission puis des modalités d'accompagnement et pour finir sur leur projection d'accompagnement après l'UEMA. Ces entretiens se sont réalisés par téléphone. Au total, 4 familles ont participé.
- Pour les professionnels : des groupes de travail ont été organisés. Ces groupes de travail étaient répartis selon des thématiques précises : le projet de soins et de rééducation, l'admission, les transports, la scolarisation, l'accompagnement éducatif et la guidance parentale. Au total, 6 groupes de travail ont eu lieu et ont permis de réunir l'ensemble des professionnels de l'UEMA.
- Pour les partenaires : un questionnaire leur a été transmis lors du COPIL de territoire TSA en novembre 2020.

Nous nous sommes appuyés principalement sur le cahier des charges de l'UEMA. Ce document constitue un cadre de référence pour le fonctionnement de l'UEMA. Ouverte depuis septembre 2019, la première année de fonctionnement a été également une source importante de réflexion.

1. LES MISSIONS DE L'UEMA

1.1 L'AUTORISATION ISSUE DE L'APPEL A PROJET

Depuis le 02 septembre 2019, l'UEMA est ouverte. L'UEMA est adossée administrativement à l'IME du Banc Vert. La création de l'UEMA est issue d'une réponse à un appel à projet initié par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La réponse à l'appel à projet a été construite en collaboration avec l'IME du Banc Vert, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque, le Centre Ressource Autisme (CRA), l'Education Nationale (EN) et la mairie de Dunkerque. Plusieurs rencontres ont été organisées afin de définir les besoins et les attentes en lien avec l'ouverture de l'UEMA sur le territoire Dunkerquois.

La décision de l'ARS portant sur la création de l'UEMA a été émise le 15 juillet 2019. Cette autorisation de fonctionnement précise « *une extension non importante de capacité de 07 places de l'IME portant de 77 à 84 enfants* ».

1.2 LE CADRE REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

L'ouverture des UEMA en France s'inscrit dans le plan autisme 2013-2017. Ce plan autisme met l'accent sur le parcours de vie et l'inclusion sociale par le développement de coopération. Plusieurs objectifs ont été déclinés : le repérage, le diagnostic, les interventions précoces et la diversification des dispositifs d'accompagnement.

Le déploiement des UEMA en France est soutenu par un cahier des charges amendé par l'instruction ministérielle du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017).

Les UEMA permettent de favoriser l'inclusion scolaire des enfants présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), dès la petite enfance, en s'appuyant sur des interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Cette nouvelle modalité de scolarisation vient compléter les différentes modalités de scolarisation existantes pour les enfants présentant des TSA.

L'UEMA s'appuie sur une collaboration innovante entre l'Education Nationale, une école de la ville et un établissement Médico-Social. Elle propose un accompagnement sur mesure, personnalisé, renforcé et intensif si nécessaire, dans un lieu commun.

L'école maternelle est l'école des Glacis à Dunkerque.

L'établissement médico-social est l'IME du Banc Vert.

2. LES ENFANTS ACCUEILLIS

2.1 LES CARACTERISTIQUES DES ENFANTS

L'UEMA peut accueillir 07 enfants âgés de 3 à 6 ans. Ces enfants présentant des TSA, n'ont pas suffisamment développé l'autonomie, la communication verbale et/ou présentant des troubles du comportement qui ne permettent pas l'intégration dans une école ordinaire, avec ou sans Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Les enfants scolarisés en UEMA sont ceux d'âge préélémentaire (1^{ère} année de maternelle). Le principe est celui d'une scolarisation au plus tôt, prioritairement, dans l'année civile des 3 ans, et d'un accompagnement durant 3 années maximum.

La première année de fonctionnement a permis d'engager une réflexion sur les critères d'admission à l'UEMA. La définition de ces critères permet aux enfants accueillis de tirer pleinement bénéfice du projet de l'UEMA. Ils reposent sur les aptitudes de l'enfant en matière de communication, de socialisation... et également sur l'environnement de l'enfant, notamment la mobilisation des familles dans le projet.

L'UEMA privilégie l'accueil des enfants qui résident sur le territoire Dunkerquois afin de permettre un accompagnement au plus près de leur domicile et de faciliter les échanges et l'implication de la famille.

2.2 LA PRISE EN COMPTE DES INFORMATIONS

Depuis 2016, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie le logiciel IMAGO DU (Dossier Unique). Ce logiciel permet de garantir la confidentialité des données personnelles et la continuité de l'accompagnement de l'enfant au sein de l'établissement.

L'utilisation d'IMAGO apparaît comme un levier pour faciliter la coordination et les échanges entre les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Cadré par l'équipe du siège associatif, les accès spécifiques à chaque fonction permettent d'assurer la protection des données personnelles et confidentielles des enfants accompagnés et de leurs familles.

Au même titre que les professionnels de l'IME du Banc Vert, les professionnels de l'UEMA sont en cours d'appropriation du fonctionnement du logiciel. ***Le déploiement d'IMAGO sera soutenu par le biais de formations associatives et de rencontres avec les ressources du siège¹.***

¹ Cf. Partie 6 : Les perspectives d'évolutions.

2.3 L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES ENFANTS

Le cahier des charges de l'UEMA prévoit qu'il soit proposé aux familles des aides techniques et adaptatives, à même de soutenir les capacités spécifiques de leur enfant, et d'améliorer la qualité de la relation entre l'enfant et sa famille. Les familles des enfants ont une place importante dans le projet d'accompagnement de leur enfant.

Le projet de l'UEMA répond au besoin de guidance parentale. Ce soutien a pour objectifs de :

- Accompagner les parents vers une meilleure compréhension du fonctionnement de leur enfant.
- Valoriser, renforcer et faire émerger les compétences éducatives parentales.
- Favoriser les espaces de paroles.
- Coordonner et généraliser les actions de prise en charge au-delà de l'UEMA.

La connaissance que les parents ont de leur enfant et de ses besoins en font des experts et des partenaires essentiels à toute proposition d'accompagnement. La cohérence entre les attentes de l'enfant et de sa famille et celles formulées par l'équipe pluridisciplinaire ne peut aboutir sans une collaboration active entre les familles et les professionnels.

La relation de confiance se construit au fil de l'accompagnement. Plusieurs outils permettent de construire et d'entretenir ce lien :

- L'élaboration du projet personnalisé.
- Les ateliers parents-enfant.
- Les interventions à domicile.
- Les activités partagées sur l'extérieur.
- Les formations et informations à destination des familles.

Cette guidance parentale se base sur une démarche collaborative entre les parents et les professionnels. Elle favorise la généralisation des apprentissages de l'enfant et met en œuvre un soutien concret pour les parents dans la gestion du quotidien.

Les parents interrogés expriment à la majorité une satisfaction de l'accompagnement et du soutien proposé par l'UEMA :

« La communication avec l'équipe est très bonne ».

« On est informés presque tous les jours sur ce que l'enfant fait »

« Les échanges sont très faciles. On discute des techniques éducatives. C'est bien ! »

« On sent la cohérence entre les professionnels. C'est rassurant »

« On reprend à la maison ce qui est fait avec l'enfant à l'UEMA »

« J'ai compris que j'avais trop d'attente et qu'on devait s'adapter au rythme de l'enfant »

Les premières années de fonctionnement ont permis d'identifier l'implication des familles comme une véritable plus-value de l'accompagnement de l'enfant. En cela, **la communication avec la famille sur le projet de l'UEMA a été identifiée comme un facteur de réussite et sera réaffirmée lors de la procédure d'admission².**

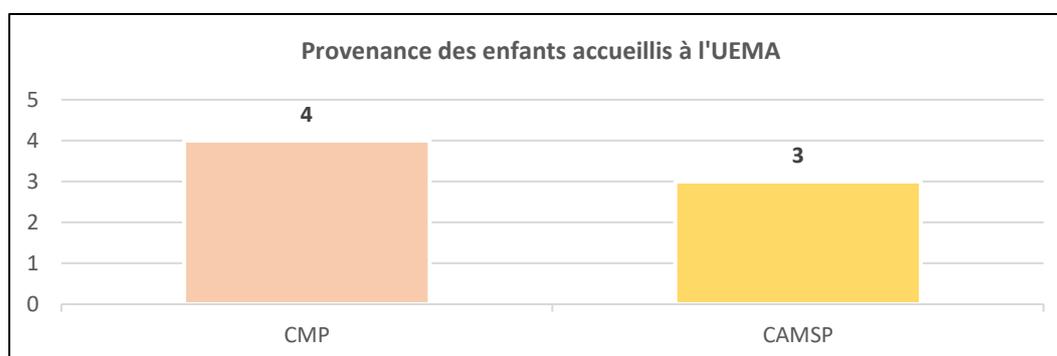
² Cf. Partie 6 : Les perspectives d'évolutions.

3. L'OFFRE DE SERVICE ET L'ORGANISATION DE L'UEMA

3.1 LES MODALITES D'ADMISSION

De nombreux acteurs participent au repérage et/ou au diagnostic des enfants présentant des TSA. Un travail d'identification des enfants, de repérage de situations susceptibles de profiter de ce dispositif, est réalisé avec les partenaires tels que le CAMSP, l'Hôpital de Jour, les CMP, la PMI, le SESSAD TED, le CRA et la mairie de Dunkerque.

Le graphique ci-dessous permet d'identifier la provenance des enfants accueillis à l'UEMA (au 31/12/20) :



L'orientation en UEMA est prononcée par la CDAPH. Les enfants accueillis à l'UEMA doivent avoir une notification de la MDPH précisant l'orientation en UEMA et en établissement ou service médico-social (en IME pour le territoire Dunkerquois).

La procédure d'admission s'inscrit dans la même démarche que celle de l'IME du Banc Vert. Cette procédure se veut collaborative avec la Direction de l'école des Glacis et les partenaires de territoire. Les critères d'admission sont identifiés dans la procédure d'admission³. ***L'expérimentation de la procédure d'admission permettra d'ajuster si besoin ses modalités⁴.***

La décision d'admission est portée par la Directrice de l'IME du Banc Vert, en concertation avec les partenaires.

En référence au Code de l'Education, les enfants de l'UEMA peuvent être inscrits dans l'école dans laquelle l'UEMA est implantée. L'inscription des enfants à l'école contribuerait davantage à l'inclusion de l'enfant : participation aux sorties scolaires, implication des familles en tant que représentant de parents d'élèves, suivi par le médecin scolaire, formalisation d'un PAI... ***A ce sujet, des réflexions sont en cours entre l'IME du Banc Vert et l'Education Nationale.***

³ Cf. Annexe 1 : Les critères d'admission de l'UEMA de l'IME du Banc Vert

⁴ Cf. Partie 6 : Les perspectives d'évolutions.

3.2 LES MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL

L'UEMA fonctionne selon le calendrier annuel de l'IME du Banc Vert, soit 210 jours par an dont 180 jours dans les locaux de l'école. Les enfants sont accueillis 4 jours par semaine à l'école : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Les horaires d'ouvertures sont ceux de l'école : le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h20 à 16h20.

Une journée type à l'UEMA se déroule :

- 9h à 9h30 : Accueil et regroupement des enfants.
- 9h30 à 10h30 : Activités (éducatives, pédagogique, paramédicales...) selon le programme scolaire maternelle adapté et le projet personnalisé de l'enfant.
- 10h30 à 11h00 : Récréation.
- 11h00 à 11h45 : Activités (éducatives, pédagogique, paramédicales...) selon le programme scolaire maternelle adapté et le projet personnalisé de l'enfant.
- 11h45 à 13h30 : Repas et récréation.
- 13h30 à 15h15 : Activités (éducatives, pédagogique, paramédicales...) selon le programme scolaire maternelle adapté et le projet personnalisé de l'enfant.
- 15h15 à 15h45 : Récréation.
- 15h45 à 16h20 : Regroupement des enfants et départ.

Cet exemple de journée type reste général. L'organisation des activités se veut respectueuse et à l'écoute du rythme et des besoins des enfants.

L'accompagnement se poursuit dans le cadre familial lors des périodes de vacances scolaires et les mercredis à travers des interventions au domicile, des activités extérieures, un accompagnement au centre de loisirs... Des plannings d'interventions sont élaborés au préalable en fonction des besoins et des attentes de l'enfant et de sa famille.

3.3 LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

A. Les principes d'interventions et la démarche qualité

Au même titre que les enfants accueillis à l'IME du Banc Vert, l'accompagnement des enfants de l'UEMA répond aux principes d'interventions portées dans le Projet Associatif Global de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque : l'auto-détermination de l'enfant, la valorisation des rôles sociaux... La culture de la bienveillance est une préoccupation permanente et transversale dans l'accompagnement des enfants.

L'amélioration continue de l'accompagnement s'inscrit dans une démarche qualité impulsée par la Direction de l'IME. En ce sens, le projet de l'UEMA intègre pleinement les dynamiques et les outils proposés : les fiches de dysfonctionnement, les fiches d'expression, les enquêtes de satisfaction, l'évaluation externe...

B. Le projet de l'UEMA

Marquée par une unité de lieu et de temps, les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe sur un emploi du temps établi en amont. Personnalisé au regard des besoins de l'enfant, le planning de l'enfant assure la cohérence des interventions, la modulation entre les temps collectifs et individuel ainsi que les accompagnements pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques.

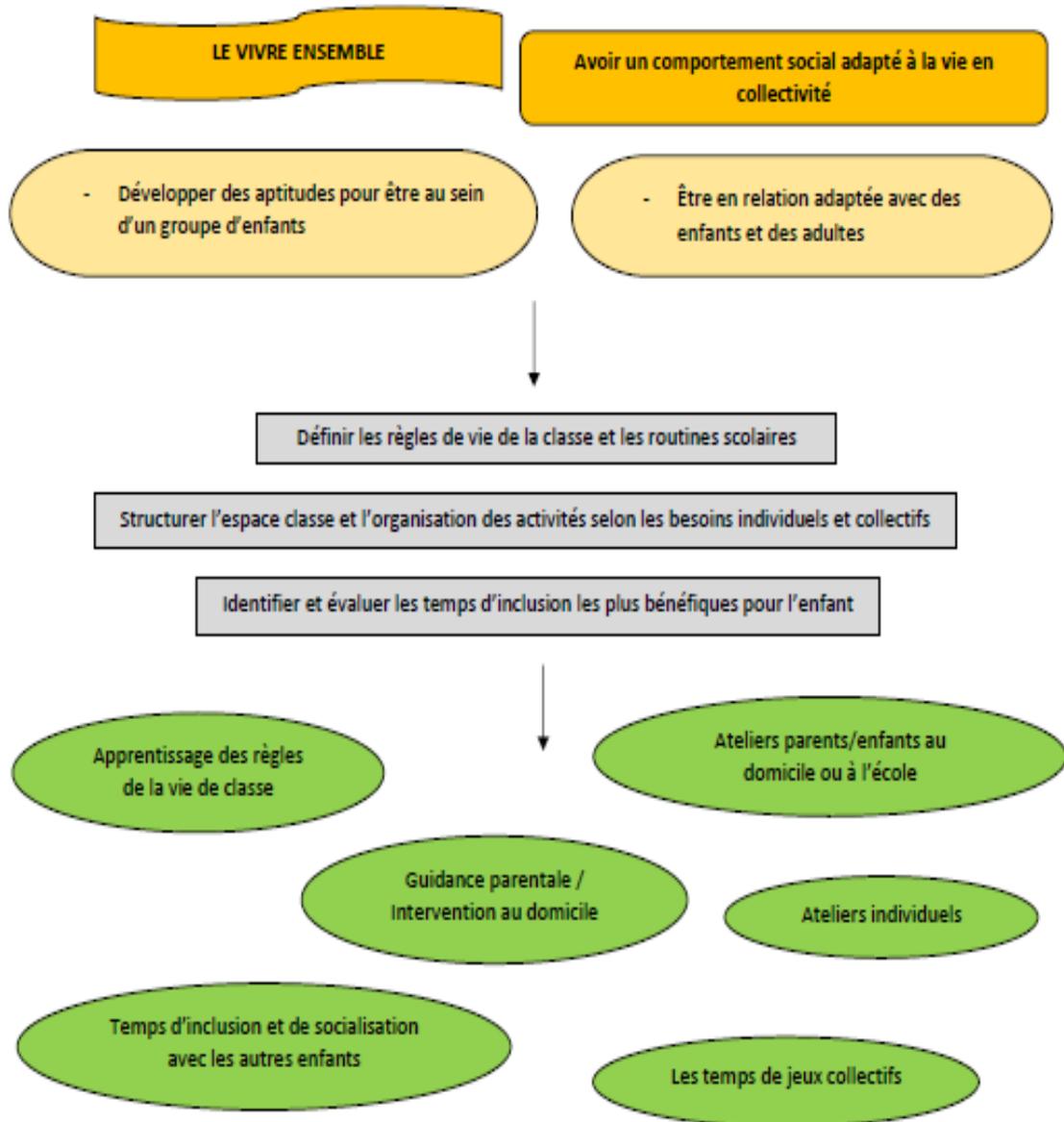
Les objectifs généraux du projet de l'UEMA sont de :

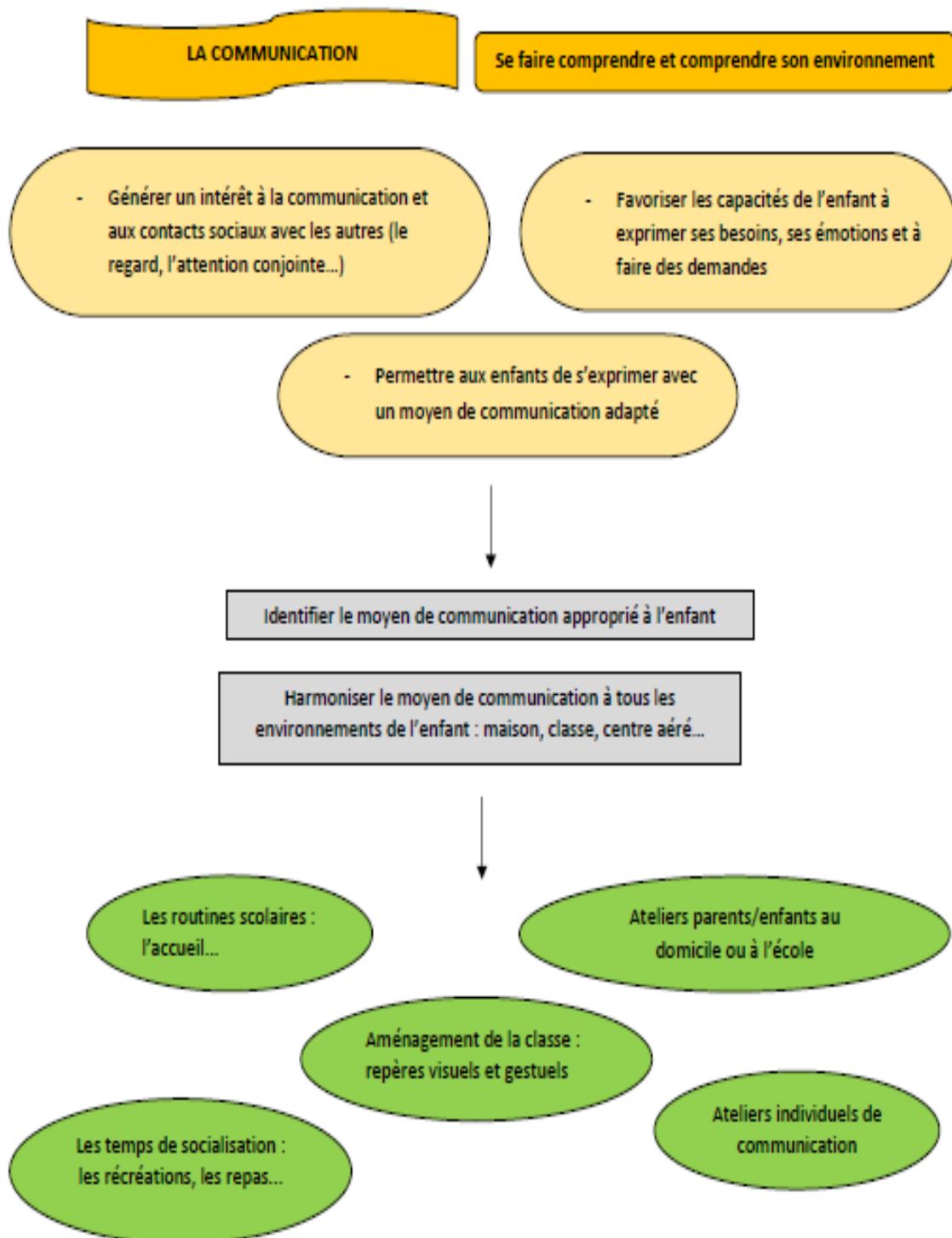
- Favoriser l'inclusion de l'enfant dans un environnement ordinaire qui s'adapte à ses besoins.
- Favoriser l'articulation entre le Projet Personnalisé (PP), le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et le projet de vie de l'enfant.
- Favoriser l'implication de la famille dans l'accompagnement de l'enfant.

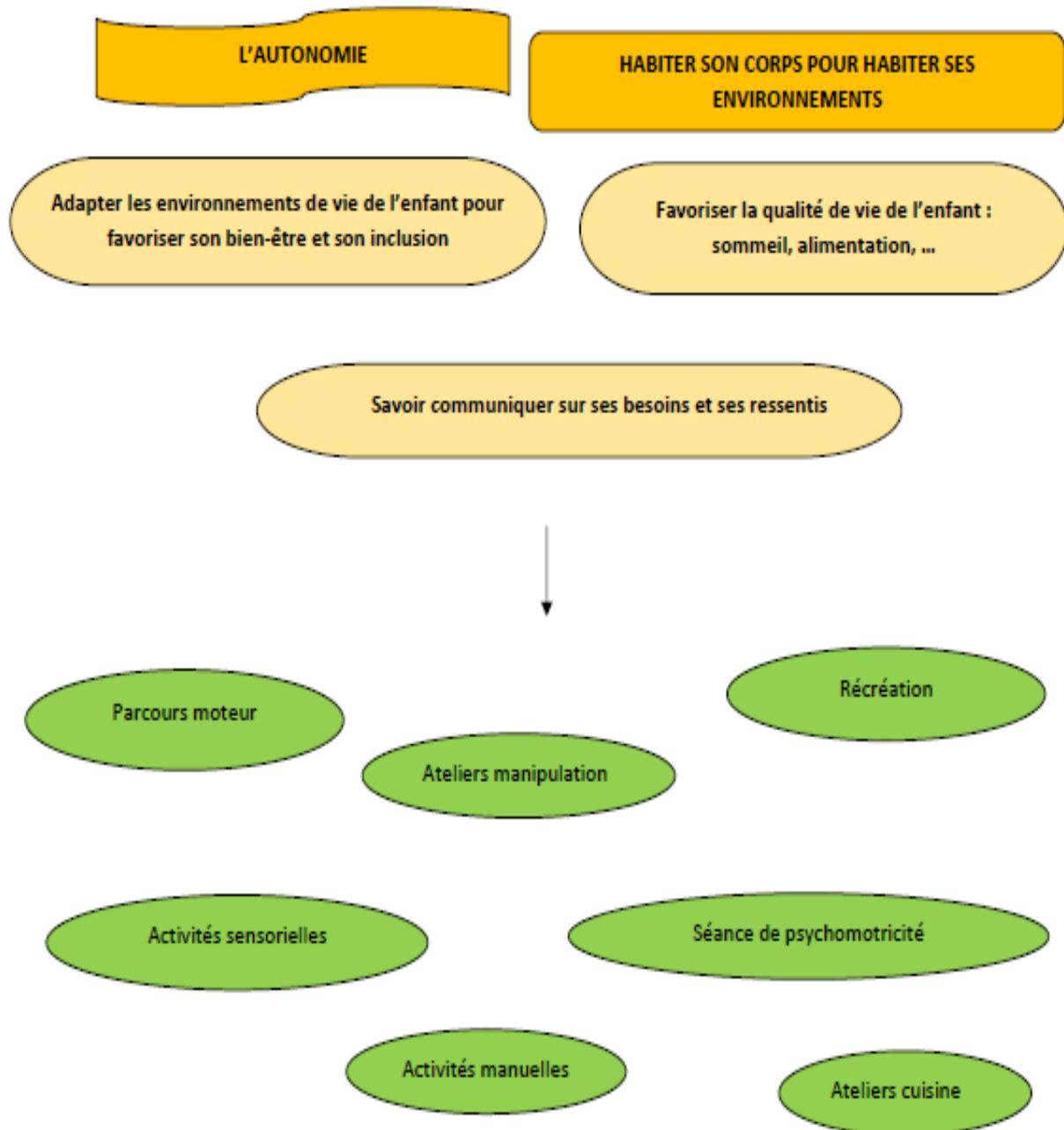
Au regard du cahier des charges de l'UEMA et de la première année de fonctionnement, le bien-être de l'enfant est un préalable pour déployer les 3 thématiques phares du projet de l'UEMA qui ont été identifiées. Ces thématiques sont :

- **L'autonomie : habiter son corps pour habiter ses environnements de vie (maison, classe...).**
- **Le vivre ensemble : avoir un comportement social adapté en collectivité.**
- **La communication : se faire comprendre et comprendre son environnement.**

Dans la suite du projet, nous détaillons spécifiquement chaque thématique en détaillant les objectifs et les moyens déployés par l'UEMA.







3.4 LA POURSUITE DE PARCOURS

La préparation à la sortie de l'UEMA est un temps fort, essentiel et délicat. Pour cela, il est nécessaire d'anticiper les réflexions et les échanges avec les familles, les professionnels de l'UEMA et les partenaires, dès la première année de scolarisation et ce, à chaque rencontre (PPS, ESS, PP).

La dernière année de scolarisation doit comporter une préparation concertée avec la famille afin d'assurer une poursuite de parcours adaptée aux besoins de l'enfant et de garantir la continuité de son parcours (notamment de ses apprentissages scolaires). Les propositions de poursuite de parcours se construisent au regard des bilans, des évaluations régulièrement effectués tout au long de l'accompagnement des enfants dans le dispositif.

La poursuite de parcours peut se décliner sous 3 modalités⁵ :

- Une scolarisation individuelle, avec ou sans accompagnement, en classe ordinaire.
- Une scolarisation en ULIS.
- Une scolarisation en établissement médico-social via :
 - o L'Unité d'Enseignement : des classes internes à l'établissement médico-social.
 - o L'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) : des classes externées dans une école.

Au regard du déploiement des UEMA sur le territoire National, certains points de vigilance sont à prendre en compte :

- Un éventuel maintien de l'enfant dans le dispositif ne peut s'envisager qu'à titre tout à fait exceptionnel et provisoire, dans l'attente d'une solution (IME, ULIS ou autre) et pour une durée maximale d'une année supplémentaire. La sortie en cours d'année scolaire doit être recherchée de façon à libérer une place sans attendre la rentrée suivante.
- A titre provisoire, faire sortir l'enfant de l'UE mais le garder dans l'école maternelle où elle est implantée en organisant un accompagnement ad hoc (SESSAD, PCPE, AEHS, etc.) et en maintenant dans la mesure du possible un suivi par l'équipe médicosociale de l'unité.

⁵ Cf. Annexe 1 : Les critères d'admission de l'UEMA de l'IME du Banc Vert

4. L'UEMA SUR LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS

L'UEMA de l'IME du Banc Vert est la première unité d'inclusion scolaire sur le territoire Dunkerquois. Le réseau partenarial est l'un des leviers de réalisation du projet. L'accompagnement des enfants repose sur une collaboration innovante entre l'Education Nationale, une école de la ville de Dunkerque et l'IME du Banc Vert. Le partenariat s'élargit à d'autres partenaires du territoire, notamment :

- L'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) des Flandres :
- Le Centre Ressources Autisme (CRA) du Nord Pas-De-Calais
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France

Tout au long de la scolarisation de l'enfant, le rôle des partenaires dans le dispositif est essentiel. Que ce soit en amont, avec le repérage des enfants, ou en aval, avec la préparation à la poursuite du parcours, les partenaires sont des ressources importantes pour garantir la continuité de parcours des enfants.

Le recueil de donnée auprès des partenaires a permis d'identifier les points forts et les points à améliorer au niveau des relations partenariales :

| Les points forts | Les points à améliorer |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ La communication entre les acteurs et les échanges constructifs✓ Les rencontres régulières✓ L'interdépendance de nos structures✓ La volonté conjointe d'avancer ensemble dans nos objectifs respectifs✓ Co-acteurs dans d'autres dispositifs (EDAP)✓ Le partage d'un référentiel commun (diagnostic et intervention)✓ La présence d'une chargée de mission autisme (PBDK) | <ul style="list-style-type: none">✓ Echanger sur les situations d'enfants entrants ou sortants du dispositif avec les partenaires « adresseurs » ou relais✓ Les affectations des élèves dans l'UEMA : concertation avec tous les acteurs de territoire |

L'organisation de rencontres récurrentes permet de multiplier les échanges entre les partenaires et de contribuer à la qualité d'accompagnement des enfants. Sur l'année scolaire 2020-2021, 1 COPIL de territoire et 2 COPIL de réflexions sur les critères d'admission ont été réalisés. **Ces rencontres seront poursuivies et multipliées dans les années à venir⁶.**

⁶ Cf. Partie 6 : Les perspectives d'évolutions.

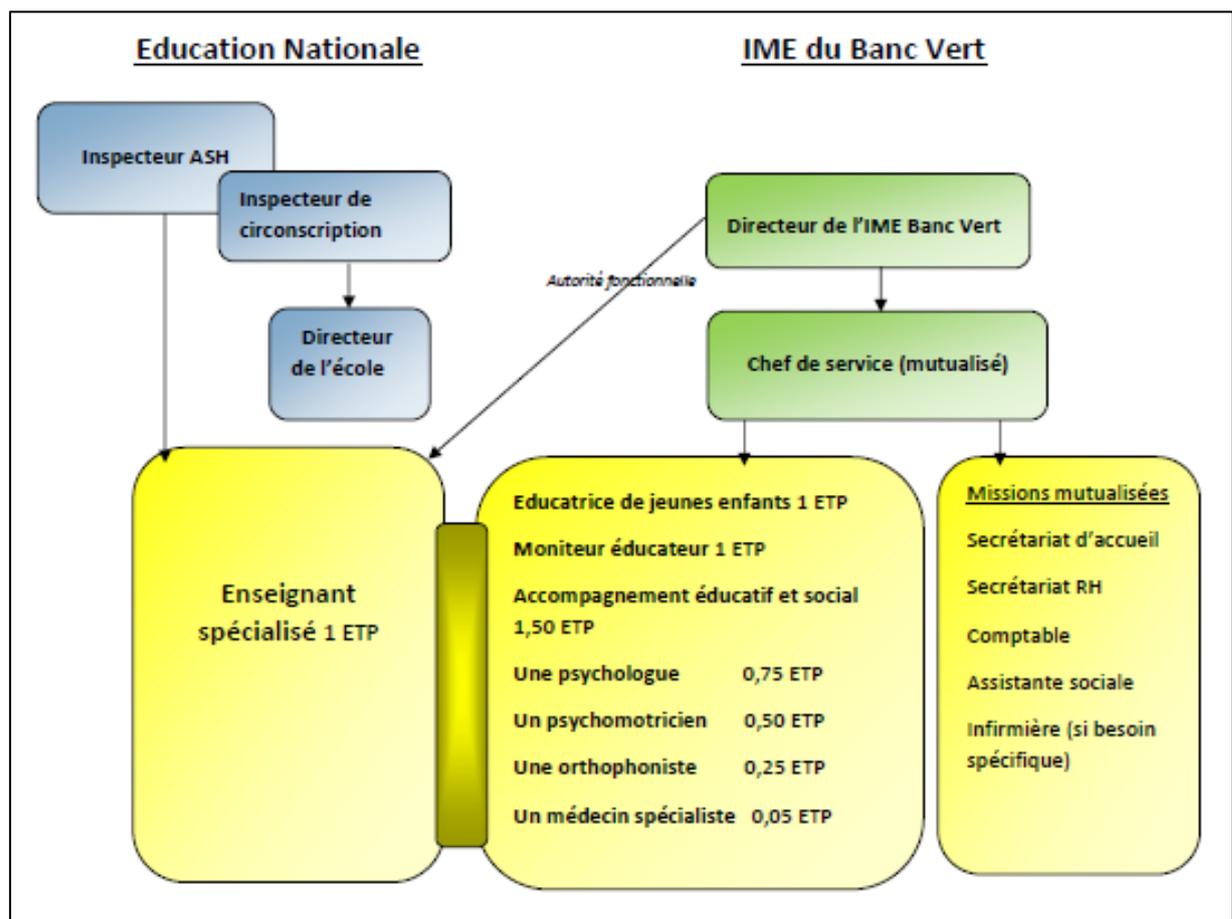
5. LES RESSOURCES DE L'UEMA

5.1 LES PROFESSIONNELS DE L'UEMA

L'équipe pluridisciplinaire de l'UEMA concourt à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de l'enfant en alliant des coordonnées sur le plan pédagogique, thérapeutique et éducatif.

Le partage des expertises professionnelles est un véritable levier dans l'accompagnement des enfants.

L'équipe de l'UEMA est composée :



Le médecin ½ journée tous les 15 jours (0,05 ETP)

- Son rôle est d'évaluer si le diagnostic « posé » doit être questionné. En ce sens, il impulse la démarche en sollicitant les ressources nécessaires (à l'interne ou à l'externe, comme par exemple l'EDAP).
- Il a également un rôle de supervision, d'observations et de soutien auprès des professionnels.
- Il a un rôle de régulateur entre les professionnels et les familles : il contribue à la juste distance et garantit la place de l'UEMA et de la famille vis-à-vis de l'enfant. Il joue également un rôle dans l'évaluation de l'intégration et de l'appropriation du projet de l'UEMA (craintes, réticences, prévention) pour les familles.
- Il accompagne les familles dans la poursuite de parcours (préparation à l'orientation après l'UEMA).
- Il est le garant de la coordination du projet de soins spécifiquement proposé à l'enfant dans le cadre de l'UEMA.

Le psychologue (0,75 ETP)

- Construire et s'engager dans une relation d'aide et de soutien en direction des enfants accompagnés et de leur famille (représentants légaux) de façon individuelle ou groupale (intervention auprès des enfants, guidance familiale ...).
- Coordonner et mettre en œuvre l'action d'accompagnement familial de soutien à la parentalité et de guidance parentale (entretiens réguliers).
- Apporter à l'équipe de l'UEMA, à l'environnement familial (représentants légaux), un diagnostic des potentialités de l'enfant, une aide lors de l'élaboration des programmes d'apprentissage (concertation, co-construction d'objectifs...).
- Participer à l'élaboration du Projet Personnalisé (observations, évaluations, réunions, écrits...) et à sa mise en œuvre.
- Mettre en œuvre des observations cliniques, des évaluations (psychométriques, fonctionnelles...) notamment dans le cadre de l'élaboration du Projet Personnalisé et des programmes d'apprentissages (PEP3, évaluation fonctionnelle...).

L'enseignant spécialisé (1 ETP)

- Coordonner et piloter le projet pédagogique de l'UEMA.
- Mettre en œuvre des parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle.
- Etre garant du projet scolaire de l'enfant et des évolutions de celui-ci.
- Réaliser des évaluations qui permettent les réajustements des projets avec les partenaires de l'Education Nationale.
- Favoriser les relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'école maternelle.

Le Moniteur Educateur (1 ETP)

- Développer l'autonomie des enfants accompagnés par la mise en œuvre d'activités d'apprentissage (accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, soutien à l'expression et la participation de l'enfant...).
- Créer des situations et des opportunités d'interactions avec l'environnement social pour favoriser le développement social et culturel de l'enfant (propose, anime des activités durant les temps scolaire et périscolaire...).
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de l'enfant (participe à l'évaluation, assure le lien institutionnel avec la famille ...).

L'Educateur de Jeunes Enfants (1 ETP)

- Elaborer et garantir la mise en œuvre du projet personnalisé de l'enfant.
- La mise en œuvre du projet éducatif du jeune l'enfant (observations, évaluations et analyses des capacités, intérêts et besoins des enfants, propositions d'activités individuelles et/ou collectives adaptées, en cohérence avec le projet d'interventions établi).
- L'accompagnement à la parentalité (soutien à la famille, collaboration autour du développement de l'enfant et des conduites éducatives, écoute, aide à la compréhension de l'enfant, accompagnement à domicile...).
- Assurer la cohérence des actions éducatives auprès des jeunes enfants en collaboration avec la famille et/ou représentants légaux, et en complémentarité avec les différents intervenants auprès des enfants.

Des Aides Médico-Psychologique (1,5 ETP)

- Participer à l'élaboration du Projet Personnalisé (observations, évaluations, réunions, écrits...) et à sa mise en œuvre.
- Mettre en œuvre une aide à la personne et un accompagnement éducatif dans les actes de la vie quotidienne en assurant sa sécurité et son bien-être (repas, hygiène, habillage, déplacements...).
- Favoriser le développement et le maintien des acquis pour permettre l'autonomie et la vie sociale (met en place et anime des activités, accompagne à des activités de loisirs...).
- Assurer la qualité du transport des jeunes (accueil, sécurité, relations...).
- Mettre en œuvre un lien permanent entre la famille et l'établissement (transmissions d'informations, de matériel, de documents...).

L'orthophoniste (0,25 ETP)

- Participer à l'élaboration du Projet Personnalisé (observations, évaluations, réunions, écrits...) et à sa mise en œuvre.
- Evaluer les troubles pour établir un diagnostic dans le domaine de l'expression orale et/ou écrite, des pathologies ORL et/ou neurologiques (bilans, suivis, évaluations et analyses des capacités, intérêts et besoins des enfants...).
- Définir les objectifs, proposer et/ou mettre en place des activités de rééducation (activités individuelles ou collectives, conception d'outils, ajustement avec les objectifs du Projet Personnalisé, ...).

Le psychomotricien (0,5 ETP)

- Participer à l'élaboration du Projet Personnalisé (observations, évaluations, réunions, écrits...) et à sa mise en œuvre.
- Réduire les troubles du développement et/ou les désordres psychomoteurs (bilan, profil, projet thérapeutique en corrélation avec les objectifs du Projet Personnalisé de l'enfant.
- Contribuer au traitement des troubles relationnels ou comportementaux, déficiences ou pathologies des enfants accompagnés (interventions individuelles et collectives, séance de rééducation, stimulations, techniques de médiation...).
- Organiser son accompagnement thérapeutique (en lien avec les autres professionnels, conseille, oriente les familles...).

La formation des professionnels

Lors de l'ouverture de l'UEMA, l'ensemble des professionnels ont bénéficié d'une formation de 9 jours. Cette formation avait pour objectif la mise à niveau des connaissances des membres de la future équipe sur l'autisme, les spécificités liées au jeune âge des élèves, les méthodes d'enseignement et d'interventions éducatives, et a permis de définir collectivement les bases de l'organisation fonctionnelle de l'UEMA. Des rencontres avec des professionnels de l'UEMA de Boulogne-Sur-Mer ont permis d'élargir les échanges.

D'autres temps de formations peuvent être organisés et être intégrés aux plans de formation de l'IME du Banc Vert ou inter associatif, afin de permettre aux professionnels d'approfondir et d'actualiser leurs connaissances, et de consolider leurs interventions à partir de modules spécifiques en lien avec leurs pratiques professionnelles et le responsable de la supervision.

La coordination des interventions :

L'UEMA ayant pour objectif la scolarisation en milieu scolaire ordinaire des élèves au cours des trois ans d'accompagnement, l'ensemble de l'équipe aura également pour mission d'accompagner des temps d'inclusion en classe ordinaire (observation, généralisation des compétences de l'enfant et, transfert de savoir-faire à l'enseignant de la classe ordinaire).

L'emploi du temps de l'équipe doit également identifier des plages de concertation, de coordination interne, d'élaboration du projet collectif, et de retours de la supervision. Ces temps sont prévus le mercredi matin.

L'ensemble de l'équipe médico-sociale intervient dans l'UEMA sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'IME du Banc Vert tandis que l'enseignant spécialisé exerce sous celle de l'IEN ASH.

Au quotidien, le règlement intérieur de l'école est respecté par l'équipe de l'UEMA sous couvert de la Directrice de l'école.

La supervision des pratiques de l'équipe de l'UEMA

En référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et de l'ANESM, la supervision fait partie intégrante de la bonne mise en œuvre des interventions personnalisées, globales et coordonnées auprès des jeunes enfants, et permet la prévention d'un certain nombre de comportements problèmes.

Pour l'UEMA de l'IME du Banc Vert, elle est assurée par 2 professionnels du Centre Ressources Autisme (CRA) du Nord-Pas-De-Calais : une psychologue et une enseignante spécialisée. Les objectifs de cette supervision sont de :

- Former l'enseignant et le psychologue aux outils d'évaluation et accompagner leur mise en œuvre.
- Appuyer l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé qui décline les objectifs prévus par le PPS et le PP de l'enfant.
- Proposer des protocoles d'actions écrits de gestion des comportements problèmes à l'équipe et analyser la situation en contexte.
- Définir et mettre en place le recueil des données utiles à l'équipe (items, fréquence) et les analyser.
- Participer à des temps de concertation réguliers avec l'équipe pour échanger sur des points techniques ou de difficultés.
- Aider à la planification des actions de formation des professionnels de l'équipe et des parents
- Montrer les gestes relatifs aux techniques comportementales et développementales, réguler les pratiques de l'équipe : observation de chacun des membres dans la mise en œuvre des techniques enseignées pour un retour immédiat et tracé permettant au professionnel de progresser.

- Observer de façon régulière chaque élève et soumettre à l'enseignant un ensemble de préconisations écrites.

Sur l'année scolaire 2020-2021, les temps de supervision se sont déployés tels que :

- 3 ateliers parents-enfants (troubles du Neurodéveloppement, TSA, particularités sensorielles et alimentation, comportement problème et communication).
- 6 temps d'observation et de guidance en classe.
- 2 temps de supervision.
- 1 temps de rencontre avec la Direction de l'IME.

5.2 LES RESSOURCES TECHNIQUES

Les locaux

L'UEMA dispose de 2 salles au sein de l'école des Glacis :

- Une salle de classe dont l'espace est organisé pour permettre des temps d'activité individuelle et collective. L'aménagement est structuré pour donner des repères aux enfants et permet une fluidité entre les différents temps d'accompagnement.



- Une salle multi-activités dont l'espace est dédié à la sieste, aux activités de jeux et à la prise en charge individuelle paramédicale.



Concernant les espaces collectifs, l'UEMA dispose d'un accès aux sanitaires attenants aux salles de l'UEMA, d'un accès au dortoir collectif, à la cour de récréation, à l'espace de motricité et l'espace péri scolaire tout comme les autres élèves de l'école.



La restauration

Les enfants de l'UEMA bénéficient d'un accueil au restaurant scolaire de l'école Neptune. Le déplacement entre l'école des Glacis et le restaurant scolaire s'effectue avec les transports internes à l'UEMA.

Les temps de restauration sont pris en charge par l'équipe de l'UEMA : aide à la prise de repas, aménagement de l'espace d'accueil...

Pour certains enfants, il s'avère nécessaire de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sur le temps du repas. Cela est mis en place, à la demande des familles, pour toutes alimentations spécifiques (allergies alimentaires...). Ce document est valable pour une année scolaire. Il doit être validé par un médecin scolaire. Il précise les conditions d'accueil de l'enfant ainsi que les précautions à prendre en cas d'urgence.

Les transports

L'UEMA dispose d'un véhicule de 7 places et d'un véhicule de 5 places pour assurer le transport lié à la scolarisation des élèves et les interventions en dehors de l'école.

L'accès à ces 2 véhicules est un véritable confort dans le quotidien de l'accompagnement et permet d'assurer une flexibilité dans les déplacements : conduites de cantine, interventions à domicile, sorties extérieures, transports d'enfants.

Comme pour tout enfant en âge de scolarisation, ce sont les parents qui accompagnent leur enfant à l'UEMA. L'implication des familles dans les temps de transports permet de favoriser la posture d'élève pour l'enfant, les temps de transmission entre les professionnels, les rencontres avec les autres familles...

6. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

| OBJECTIFS | PILOTE | ECHEANCE | INDICATEURS |
|---|------------------------|-------------------|---|
| Expérimenter la procédure d'admission et les critères d'admission | Direction | Juin 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'observations chez les adresseurs par les professionnels de l'UEMA ✓ Nombre de rencontres avec les partenaires pour étudier les demandes d'admission ✓ Nombre d'admissions d'enfants |
| Soutenir le déploiement d'IMAGO DU | Chef de service | En continu | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de professionnels formés ✓ Nombre de rencontres avec les ressources du siège ✓ Nombre de PP formalisés |
| Veiller à susciter l'implication des familles dans le projet de l'enfant | Chef de service | En continu | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de familles participants aux formations ✓ Taux de participation aux ateliers parents/enfants ✓ Nombre d'interventions à domicile ✓ Nombre d'activités partagées sur l'extérieur |
| Anticiper et formaliser la préparation à la poursuite du parcours | Chef de service | En continu | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procédure sur la poursuite de parcours ✓ Modalités de sorties des enfants ✓ Nombre de rencontre avec les 4P pour préparer la sortie |
| Conforter la collaboration avec les partenaires de territoire tout au long du parcours de l'enfant | Direction | En continu | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de rencontre avec les partenaires dans l'accompagnement des enfants |

| | | | |
|--|------------------|-------------------|---|
| Poursuivre les réflexions avec les partenaire sur divers thématiques (inscription école, PAI..) | Direction | En continu | <ul style="list-style-type: none">✓ Nombre de COPIL de territoire organisé✓ Taux de participation aux rencontres |
|--|------------------|-------------------|---|

Conclusion

Le projet de l'UEMA s'inscrit dans une dynamique singulière et innovante d'accompagnement qui permet aux enfants de bénéficier d'une scolarité, en milieu ordinaire, adaptée à leurs besoins. Ces adaptations se réalisent sur les outils pédagogiques, l'environnement d'accueil, le rythme d'accueil...

Le parcours de l'enfant à l'UEMA se définit dans une vision de poursuite de parcours dans le milieu ordinaire. Les critères d'admission, co-construits avec l'ensemble des acteurs du territoire, permettent de repérer les enfants dont les aptitudes correspondent aux orientations du projet de l'UEMA : l'autonomie, la communication et le vivre ensemble.

L'écriture de ce projet a permis d'affirmer les principes et aussi d'identifier les perspectives d'évolution. L'engagement et l'implication des familles s'avèrent être des facteurs de réussite primordiaux du projet. Le maillage partenarial est également un facilitateur pour garantir un parcours de vie adapté aux besoins de l'enfant.

Le projet de l'UEMA sera actualisé une fois par an en fonction des réalités de terrain, des expérimentations des UEMA sur le territoire national et de l'évolution des politiques publiques. Les évolutions seront alors présentées en COPIL annuel aux différents partenaires.

Annexe 1 : Les critères d'admission de l'UEMA de l'IME du Banc Vert

Ce document a été construit lors d'un COPIL de territoire autour des critères d'admission en mai 2021. Il permet d'avoir une vision globale sur le parcours de l'enfant : de son admission (aux critères d'admission), à son accompagnement (autonomie, communication, vivre ensemble) jusqu'à la poursuite de parcours (la scolarisation et les compétences acquises).

